



Le 30 juin 2020

MESSAGE AUX ABONNÉS

**Relativement à la circulaire 2020-001 (03.01.61.03)
portant sur le rapport financier annuel des établissements publics et
privés conventionnés (AS-471) - Mise à jour 2019-2020**

**2020-002 (03.01.61.29)
portant sur les rapports statistiques annuels 2019-2020 des établissements
du réseau de la santé et des services sociaux exploitant
les missions de CPEJ, CR, CH, CHSLD et CLSC**

En suivi du message aux abonnés du 30 mars 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux désire confirmer aux établissements publics et privés conventionnés du réseau de la santé et des services sociaux qu'il appliquera une tolérance administrative d'un mois pour la transmission des livrables de la circulaire 2020-001 et de deux mois pour ceux de la circulaire 2020-002. Ainsi, exceptionnellement pour l'exercice financier 2019-2020, les livrables de la circulaire 2020-001 pourront être transmis au plus tard le 15 juillet par les établissements publics, le 30 juillet par les établissements privés conventionnés et les livrables de la circulaire 2020-002 pourront quant à eux être transmis au plus tard le 30 août par l'ensemble des établissements.

Pour toute question ou toute information concernant ce dossier, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau au 418 266-5940 ou à l'adresse consolidation@msss.gouv.qc.ca.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Guyline Lajoie, CPA auditrice, CA